

L'anti-terrorisme appliqué aux journalistes

Le procureur de Paris multiplie les enquêtes autour du travail d'investigation des médias. Comme si la société n'avait pas un droit de regard sur les décisions prises en son nom.



En avril 2018, les journalistes pointaient déjà les menaces pesant sur la liberté de la presse et les lanceurs d'alerte, lors de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur le secret des affaires. Benjamin Girette/Hans Lucas

En quelques semaines, neuf journalistes ont été entendus par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

"Nul justiciable en France n'est en dehors de la loi", a même justifié la porte-parole du gouvernement, Sibeth N'Diaye.

Mais ces journalistes d'investigation ont-ils tué, volé, violé ? Non. Ils se sont contenté de pratiquer leur métier, et de révéler un scandale d'État avec l'affaire Benalla pour Ariane Chemin, du *Monde*, et un mensonge d'État avec l'affaire des ventes d'armes à l'Arabie saoudite pour les journalistes du site *Disclose*, de l'émission *Quotidien*, sur TMC, et de *Radio France*. Sept journalistes sont entendus comme "suspects" et un journaliste et le directeur de la rédaction du *Monde* comme "témoins".

La multiplication de ce genre de cas, dans un contexte où de nombreux journalistes ont été blessés par la police depuis le début du mouvement des *gilets jaunes*, où l'on dénombre des arrestations et des gardes à vue arbitraires de reporters sur ce même mouvement, voire sur les opérations de "décrochage" du portrait d'Emmanuel Macron dans certaines communes, montre une dérive importante du pouvoir, s'inquiètent les professionnels. Oui, ils sont des justiciables comme les autres, lorsqu'ils commettent des infractions dans le cadre de leur vie privée.

Le secret des sources en danger

Dans l'exercice de leur profession, en revanche, ils ont le droit, et même le devoir, de protéger leurs sources, comme les y autorise l'article 2 de la fameuse loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Parce que lesdites sources risquent beaucoup plus qu'eux. Et les peines, au cas où le parquet décide d'aller au procès, sont déjà énormes : 5 000 euros d'amende et cinq ans d'emprisonnement dans le cas d'Ariane Chemin, pour avoir révélé le nom d'un ancien membre des forces spéciales, et 75 000 euros d'amende et sept ans de prison pour les autres, accusés de posséder des documents relevant du secret défense.

Michel Despratx, de *Disclose*, a été entendu mardi 28 mai par la DGSI. Il fait état de tentatives d'intimidation :

"Ils ont terminé par une question qui ressemblait à une question de baccalauréat passionnante, mais à laquelle il n'y avait pas lieu de répondre: "Accordez-vous la même légitimité à la loi de 1881, qui garantit la liberté de la presse, qu'à la loi protégeant le secret de la défense nationale?""

Comme si le citoyen lambda, comme le journaliste ou le policier, même de la DGSJ, était censé choisir entre les lois de ce pays...

Ariane Chemin a aussi témoigné sur *France Inter* de ce climat délétère. Entendue mercredi, pendant qu'un rassemblement de la profession l'attendait sur le trottoir, elle a dit avoir été interrogée dans un sous-sol. Comme pour de présumés terroristes.

"Ce que je trouve préoccupant", a-t-elle confié au micro de Léa Salamé jeudi matin, "au-delà même de la convocation, c'est le cadre. C'est une logique antiterroriste qui est appliquée aux journalistes."

Qui pour le coup, insistent-ils, n'ont mis aucune vie en danger, sur le territoire français ou en opérations extérieures.

Ariane Chemin comme les autres témoins s'inquiètent de l'impact de ces intimidations sur leurs sources, qui risquent bien plus que les reporters. Les journalistes s'interrogent aussi sur le rôle du procureur de Paris, Rémy Heitz, sous les ordres directs de la ministre de la Justice. Le président de la République, qui a toujours affiché son mépris des journalistes et son envie, l'été dernier, d'encadrer les "fausses nouvelles" et le secret des sources, ne rassure pas, par les temps qui courent.

Une quarantaine de sociétés de rédacteurs, dont la société des personnels de l'*Humanité*, se sont associées à la vive protestation contre ces méthodes si particulières.

Caroline Constant